

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
 DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA  
 GUADELOUPE**

**DELIBERATION N°2022/3101-05**

***Objet* : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS  
 NECESSAIRES A LA FORMATION ET A LA DEMATERIALISATION DES  
 FORMATIONS SUITE A LA CRISE SANITAIRE (COVID-19)**

L'an deux mille vingt-deux et le 31 janvier à 10h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 17 janvier 2022.

<b>Présents</b>			
<b>Conseil d'Administration du SDIS</b>			
<b>Séance du 31/01/2022</b>			
<b>Membres du CASDIS</b>			
<b><u>Préfet ou représentant du Préfet</u></b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
<b><u>Représentant</u></b>	RIQUELME	Tristan	Directeur de Cabinet
<b><u>Payeur départemental</u></b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	BRIAL	Arnaud	Payeur départemental
<b><u>Représentants du Conseil Départemental</u></b>			
<b><u>Titulaires</u></b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS
	MINATCHY	Danielle	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
	BARON	Adrien	2 <sup>ème</sup> vice-président
	JOAB	Catherine	Membre
	GOUBIN	Fred	Membre
	THOMAS	Fabienne	Membre
<b><u>Représentants des communes</u></b>			
<b><u>Titulaires</u></b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 <sup>ème</sup> vice-présidente
	OTTO	Jules	Membre
	BAPTISTE	Christian	Membre

Accusé de réception en préfecture  
 971-289710014-20220131-Delib223101-05-DE  
 Date de réception préfecture : 14/02/2022

<b>Membres avec voix consultative</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG
<b>Suppléants</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	PHERON	Steve	Représentant des SPP Officiers
<b>Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	MARC	Corinne	Chef du GBCP
	BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO
	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GPEP
	FIRMIN	Cindy	Chef du SAJGI

**Secrétaire de séance :** Mme Fabienne THOMAS, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Considérant que les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sont astreints à suivre tout au long de leur carrière des formations leur permettant d'assurer les missions,

Considérant que la crise sanitaire actuelle oblige à modifier la philosophie d'apprentissage ; le seul moyen de maintenir les compétences individuelles des agents est d'être en mesure de dispenser des formations à distance ou en réalités virtuelles, adaptées aux nouveaux risques et natures d'intervention,

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire que le SDIS s'équipe de matériel informatique, de mannequins évolués (connectés), de logiciels de formation et d'entraînement en réalité virtuelle et de simulateur de conduite,

Considérant que ces acquisitions pourraient être financées à hauteur de 275 524 € HT dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Fonds Social Européen pour la Guadeloupe et Saint-Martin intitulé « Sécurité Sanitaire face au Covid-19 – axe 15 Lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses effets »,

Sur le rapport du Président,

### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

**Article 1 :** Autorise le Président du Conseil d'Administration à solliciter une subvention pour l'achat d'équipements nécessaires à la formation et à la dématérialisation des formations dans le cadre de l'appel projet lancé par le Fonds Social Européen pour la Guadeloupe et Saint-Martin intitulé « Sécurité Sanitaire face au Covid-19 – axe 15 Lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses effets ».

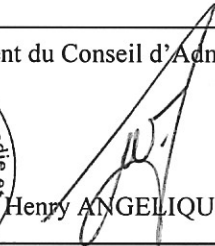
Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20220131-Delib223101-05-DE  
Date de réception préfecture : 14/02/2022


Article 2 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>VOTE DU CASDIS</b>	
En exercice	15
Présents	09
Votants	09
<b>RESULTAT DE VOTE</b>	
Voix pour	09
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration  
  
Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20220131-Delib223101-05-DE  
Date de réception préfecture : 14/02/2022